PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 17 DÉCEMBRE 2019,** À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2019.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan et T. Stainforth et, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que madame Danielle Gutierrez, assistante-greffière et secrétaire du conseil, sont également présents.

ABSENT : Madame la conseillère K. Thorstad-Cullen.

2019-831 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
RÉSOLU : D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance.

2019-832 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Madame Anna Merulla :

- Item 10.02 ;
- Sites identifiés dans le Règlement PC-2892.

Monsieur le conseiller Bissonnette quitte son siège à 19 h 36.

Monsieur Felix Fiorello :

- Conflit entre les propriétaires du 10, boulevard des Sources et lui-même.

Monsieur le conseiller Bissonnette reprend son siège à 19 h 41.

Monsieur Andrew Swidzinski :

- Les effets du Règlement PC-2892 et les projets possibles au coin de l'avenue Cartier et du chemin du Bord-du-Lac–Lakeshore et le « Club de curling de Pointe-Claire ».

Monsieur Normand Lapointe :

- La procédure d'adoption d'un règlement.

Madame Anna Merulla :

- Les effets du Règlement PC-2892 et les étapes à venir de la demande pour le projet du 10, boulevard des Sources.

Monsieur Stéphane Licari :

- Période de questions ;
- Les items inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

Monsieur Daniel Montpetit :

- Les documents remis en séances publiques.

Monsieur Felix Fiorello :

- La présence de la sécurité publique.

2019-833 ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET DES TARIFS EXIGIBLES POUR LA FOURNITURE DE L'EAU, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
RÉSOLU : D'adopter un règlement décrétant l'imposition de la taxe foncière générale, des compensations pour services municipaux et des tarifs exigibles pour la fourniture de l'eau, pour l'exercice financier 2020.

2019-834 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE PC-2892 CONCERNANT L'IMPLANTATION DE PROJETS DE CONSTRUCTION MIXTES OU RÉSIDENTIELS DANS CERTAINES PARTIES DU TERRITOIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
RÉSOLU : D'adopter un règlement modifiant le Règlement de contrôle intérimaire PC-2892 concernant l'implantation de projets de construction mixtes ou résidentiels dans certaines parties du territoire.

2019-835 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – TRAVAUX D'ARBORICULTURES SUR LES BERGES DU LAC SAINT-LOUIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
RÉSOLU : D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Services d'arbres Primeau inc. », pour des travaux d'arboricultures sur les berges du lac Saint-Louis, pour un montant total de 28 653,21 $, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 97 379,51 $, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-73-484, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14330 émis le 10 décembre 2019.

2019-836 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
RÉSOLU : DE lever la séance à 20 h 08.

John Belvedere, Maire

Danielle Gutierrez, Assistante-greffière